8ème CONCOURS LYCÉEN DE PLAIDOIRIES POUR LES DROITS DE L'HOMME DE TOAMASINA

MERCREDI 27 MARS 2019
PALAIS DE LA RÉGION ATSINANANA

PENSE
PLAIDE
OSE !

TES MOTS SONT IMPORTANTS

RÉGION NORMANDIE
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AMBASSADE DE FRANCE À MADAGASCAR
10 ans institut international des DROITS DE L'HOMME et de la PAIX
Lycée Français Tamatave
aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger
Alliance française Tamatave
BMOI GROUPE BPCE

8ème CONCOURS LYCÉEN DE PLAIDOIRIES POUR LES DROITS DE L'HOMME DE TOAMASINA

MERCREDI 27 MARS 2019
PALAIS DE LA RÉGION ATSINANANA

Conception et réalisation : Institut international des droits de l'Homme et de la paix - mars 2019

Directeur de publication : Alain Tourret

Coordination : Jonas Bochet - Mustapha Fettah - Équipe du bureau de la coopération décentralisée à Tamatave

Mise en page : Eve Mesnil Letellier

Relecture : Izhar Bejaoui - Léa Pottier - Régis Diambelou - Marie-Pierre Pagnon - Eve Mesnil Letellier

L'élaboration de ce recueil de plaidoiries et la réalisation du Concours sont le fruit d'un travail collectif de l'ensemble de l'équipe de l'Institut et des partenaires associés.

Les dessins publiés dans ce livret ont été réalisés par les élèves du Club d'Arts Plastiques du Lycée Français de Tamatave animé par Rody Randriambelo. Pour des raisons techniques, il n'était pas possible d'inclure dans ce livret tous les dessins produits par les élèves. Les organisateurs du Concours ont donc opéré une sélection sans rapport avec le Concours de dessins organisé le jour de la finale.

Un grand merci à eux pour leur investissement à la réussite de ce concours et dans la défense des droits de l'Homme.

Ce livret a été imprimé avec le soutien financier du SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) de l'Ambassade de France à Madagascar.

Les organisateurs du Concours n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les candidats ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Le Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina est organisé depuis 2012 par le Lycée Français de Tamatave et l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix. Cet événement donne la possibilité à des lycéens malgaches et français de plaider un cas récent de violation des droits de l'Homme à travers le monde. Pour cette huitième édition, 116 inscriptions ont été enregistrées pour 66 plaidoiries provenant de 16 établissements.

Seules 12 plaidoiries ont été retenues pour la finale qui se tiendra le mercredi 27 mars 2019 au Palais de la Région Atsinanana.

Grâce à ces avocats en devenir, le public présent ainsi que les lecteurs de ce recueil sont confrontés à des situations souvent méconnues mais toujours révoltantes.

Cet événement, organisé dans le cadre de la Coopération Décentralisée des Régions Normandie et Atsinanana, est soutenu par Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, et la Direction Régionale de l'Education Nationale Atsinanana.

L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix a pour objet la promotion et la défense des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et le règlement pacifique des différends. Association de loi 1901, l'Institut a été créé à l'initiative du Député Alain Tourret par la Région Normandie, la Ville de Caen, le Mémorial de Caen, l'Ordre des Avocats de Caen et l'Université de Caen Normandie. L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix fête cette année ses 10 années d'existence.

Le Lycée Français de Tamatave est un établissement conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE).

L'objectif pour le Lycée Français, grâce à ce concours, est d'offrir, aux collégiens de 3ème et aux lycéens, une tribune pour défendre une cause sur les droits de l'Homme qui leur tient à cœur.

10 ans
institut international des DROITS DE L'HOMME et de la PAIX

Lycée Français Tamatave

Stop à la
Discrimination
Tess
RDNT.

Sommaire

« Esclaves de l'enclave »
RABENJARIJAONA Ndrianaly Jaovelo et VONY Ludina Zanah . p.9

« Tu n'es pas comme nous, pourtant… »
MELINISOA Bar-Antoine Sarah et SABAO Méline Christine..... p.13

« On existe... »
BEN NAÂMANE Ashley Manjatiana p.17

« La peau maudite »
RABEARIMANANA Diharimiaina et Orlando..... p.23

« Un tribunal de rue »
RAZANAKAHARIVELO Stephanie Ravonty p.27

« Allure d'après guerre sans guerre »
MARA Stephie Arielle et ZAFITSIMALA Christelle Princy p.31

« La décision qui n'est pas la sienne »
TOMBOZAFY Maminaina Annie..... p.37

« Dans l'œil du cyclone de la ménopause politique ! »
CHAN MANE Herman et CHAN PIU Fabien p.41

« Traités infernalement »
RANARIVONY ANDRINIAINA Henitsoa et MARTIN TSARATAONA Cindy..... p.47

« N'est-il pas trop tôt »
RAVOLOLONIAINA Rose Daniella p.51

« La faim à quand la fin »
ANDRIAMIHAJA Aina Patrick p.55

« Le corps d'une femme : un champ de bataille »
NOUROUDINE Rachida et PATUREAU Barbara..... p.59

« Esclaves de l'enclave »

RABENJARIJAONA Ndrianaly Jaovelo
VONY Ludina Zanah

Mesdames et Messieurs, imaginez que vous vous réveillez dans une chaumière au fin fond d'un endroit inconnu de tous. La chaleur ambiante vous fatigue déjà alors que vous venez à peine de vous lever. Pourtant vous n'avez pas la force de vous déplacer vers la source d'eau la plus proche car non seulement elle est presque tarie mais en plus l'eau a une couleur qui vous fait douter de sa pureté. Mais vous devez vous lever de la paillasse qui vous sert de lit et vous mettre au travail. Vous avez une petite pensée pour vos bœufs et vos chèvres, votre seul moyen de revenu, et vous espérez naïvement qu'ils ne se soient pas fait voler par les dahalos entre temps. Vous auriez pu vous aussi être une victime collatérale. Vous avez soudainement une envie pressante et vous soulagez alors dans le taillis le plus proche qui vous sert aussi quotidiennement de papier toilette. En sortant de chez vous, la poussière vous picote les yeux, et vous voyez les enfants courir, s'amuser à se poursuivre habillés de haillons. L'école est un concept qu'ils ne peuvent concevoir et cela ne semble pas les déranger. Vous non plus puisque vous n'y avez pas eu droit. Ils peuvent donc se débrouiller sans. La seule vraie école, c'est la vie, pensez-vous subitement pour vous rassurer. En vous promenant dans votre village vous apprenez que votre voisin est mort du paludisme. Les remèdes du « guérisseur » ne l'ont pas sauvé. 15 km pour aller se soigner sans véhicule et supporter les cahots de la route en charrette n'auraient pas aidé. Triste vie, direz-vous. Pourtant vous arrivez très bien à l'imaginer, n'est-ce pas ?

La situation que nous venons de vous narrer est tout à fait réelle. La scène que nous venons de vous dépeindre est une scène très anodine dans plusieurs villages du Sud de Madagascar, dans la Région Atsimo-Andrefana, à 200 km de Tuléar, dans le district de Morombe, dans la commune d'Antanandava station plus précisément. Ces villages se comptent par dizaines mais il n'y a aucune trace de leur existence sur Internet. Aucun rapport réaliste des conditions n'est trouvable sans faire de recherches très approfondies. Il faut donc se rendre sur place pour voir la vérité. L'un de ces villages est Tanambao dans le fonkontany d'Antsakoabe. Un autre s'appelle Ankilimarovadry. Ces villages sont éloignés mais présentent des conditions extrêmement similaires. Ces gens vivent dans un désert, coupés de tout. Ils sont ENCLAVÉS !

Ils sont privés de tout, de toute forme de communication, leur mode de survie est rudimentaire. Le plus préoccupant est l'insalubrité de l'eau, mais étant tellement habitués à cette situation ils s'y sont tout simplement accommodés. Trouvez-vous cela normal qu'un nouveau-né puisse avaler une eau aussi pure

que l'eau des toilettes ? Qu'il n'y ait qu'un seul centre de santé, éloigné et sans moyens, notamment humains ?

L'article 19 de la Constitution malgache dit pourtant que : « *L'État reconnaît et organise pour tout individu le droit à la protection de sa santé dès sa conception, par l'organisation des soins publics gratuits, dont la gratuité résulte de la capacité de la solidarité nationale.* » D'autant que le climat aride du Sud fait que l'eau du seul fleuve qui leur permet de survivre commence à disparaître petit à petit.

En ce qui concerne l'éducation, l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est sans ambiguïtés : « *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire.* » Cet article a été repris par l'article 24 de la Constitution malgache. Pourtant, aucun des enfants de ces villages ne vont à l'école. Les habitants ont fait une demande de construction d'une école primaire à l'État sans avoir eu de réponse jusqu'à aujourd'hui. Car ces habitants, dont la plupart n'ont jamais mis un pied dans un établissement scolaire, sont conscients de l'importance de l'éducation. Ils nous ont même confié que pour eux c'est le plus beau et le plus précieux des héritages.

Le préambule de la Constitution de l'État malgache s'engage à préserver « *le respect et la protection des libertés et droits fondamentaux ; la préservation de la sécurité humaine.* » Pourtant cette région abrite les si célèbres « *dahalos.* » Ces criminels attaquent les villages toutes les nuits et prennent tout ce qu'ils veulent, sans que personne ne puisse faire quoi que ce soit. Les forces de l'ordre, c'est-à-dire les gendarmes épaulés par les militaires, sont en sous effectifs. Ils sont 28 gendarmes pour 73 396 habitants dans les deux communes de leur circonscription. Ils n'ont pas de véhicule, donc pas de moyen efficace de secourir rapidement les villageois qui vivent terrifiés. Pour prévenir les gendarmes ils doivent faire l'aller et le retour à pied ou sur une charrette de leur village jusqu'à la commune où se trouvent les gendarmes, soit plus de 20 km. Ils sont esclaves de l'enclave !

C'est pour tout cela que nous sommes ici, pour défendre leurs droits et tenter de faire entendre la voix de ces personnes qui n'ont pas leur mot à dire, qui se contentent de souffrir en silence. Leur situation géographique les isolant complètement du reste du pays fait que l'État ignore leurs doléances, qu'il fasse l'aveugle, le muet et le sourd face à ce qui leur arrive. Tout simplement parce qu'il n'a aucun profit à en tirer. Aucune ressource minière, pas de tourisme, juste un grand espace vide inexploité.

Les chefs de ces villages sont conscients de cette situation et les habitants savent que leur place n'est pas dans les villes, eux qui n'ont pas eu d'éducation,

et qui se retrouveraient vite chômeurs, dans les bidonvilles, avec des familles à nourrir. Alors ils se disent qu'ils doivent faire avec, le seul moyen d'améliorer leurs conditions n'est donc pas l'exode rural mais plutôt d'effectuer des modifications au sein des villages. Mais comment faire lorsque les demandes faites ne sont pas écoutées, sont ignorées par le gouvernement ? Comment peut-on justifier que les candidats aux élections présidentielles aient suffisamment de moyens pour déployer leur propagande jusque dans ces villages alors que l'État malgache n'a pu y placer que quelques représentants ?

Les solutions que nous vous proposons, ce sont les villageois eux-mêmes qui nous les ont suggérées. Ils veulent être écoutés pas l'État, ils veulent une école pour leurs enfants près de leur village, l'accès facile aux soins et à l'eau potable, que les effectifs des forces de l'ordre soient renforcés pour assurer leur sécurité face aux dahalos.

Bref ils ne veulent plus subir cette torture quotidienne, ne plus être esclaves de l'enclave.

RABENJARIJAONA Ndrianaly Jaovelo
VONY Ludina Zanah

« Tu n'es pas comme nous, pourtant… »

MELINISOA Bar-Antoine Sarah
SABAO Méline Christine

L'Homme possède des facultés naturelles : voir, entendre, parler et marcher. Souvent considérées comme banales alors que certains n'en jouissent pas : ils sont muets, sourds, atteints de la cécité, et paralytiques, dits « handicapés » ! Ainsi, dans la vie quotidienne, à cause de leur infirmité, ils mènent une vie particulière puisqu'ils doivent redoubler d'efforts pour suivre le rythme du reste du monde. Et la plupart d'entre eux sont souvent victimes de discrimination.

À Madagascar, selon la Plateforme des Fédérations des Personnes Handicapées de Madagascar (PFPH/Mad), 7,5% de la population est en situation de handicap parmi les 26 millions d'habitants. Et ils vivent en marge de la société, la plupart du temps ignorés et inconsidérés. Il arrive même qu'on les traite comme porteurs de maladies infectieuses ou mentales. On les repousse en ignorant que ce sentiment de rejet pourrait les affecter au plus haut point. Le manque d'écoles spécialisées pour eux est la preuve de cette discrimination. On peut en citer quelques-unes comme *Semato* à Tamatave, *Lovasoa* à Antananarivo et *Fofama* à Antsirabe ; même pas 10% des écoles de Madagascar ; et toutes ces écoles appartiennent à des particuliers, donc privées. Les milieux ruraux n'en disposent d'aucune. Alors que l'article 23 de la Convention Internationale relative aux Droit de l'Enfant affirme que : *« Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. »*

Ainsi il n'y a point de prise en main ; ces enfants restent à la maison et pour la famille, ils constituent une charge lourde, financièrement, physiquement et moralement. Faute de formation, ils ne peuvent pas apprendre à être indépendant. Leur intégration sociale est donc quasi-impossible. Pourtant nombreux sont les handicapés qui sont devenus des personnes talentueuses dans divers domaines : l'artisanat, la musique, l'informatique et tant d'autres d'entre eux, après avoir suivi des formations et des études.

Mesdames et messieurs, nous ne leur donnons pas assez d'importance, ce n'est que lors de la journée mondiale consacrée aux handicapés que nous réalisons leur existence. Mais au fond qu'est-ce qu'ils souhaitent ? Ils veulent juste jouir des mêmes droits que nous en tant qu'être humain. Est-il si difficile de leur accorder cela ?

Vous savez qu'ils peuvent bénéficier d'aides matérielles comme des appareils auditifs, des fauteuils roulants ou des béquilles ?

Aimé, jeune garçon de 21 ans, est benjamin d'une famille. Son infirmité n'est pas innée, elle est apparue après une maladie infantile qui avait changé sa vie à jamais. Comme ils habitaient à la campagne, à Vangaindrano, au Sud-Est de Madagascar, les parents ne pouvaient donc pas espérer à l'intégrer dans une école spécialisée. À ses 10 ans, ses parents ont déménagé à Tamatave pour permettre à leurs enfants mais surtout à leur fils une meilleure opportunité. Il fut inscrit au Semato et a obtenu son CEPE en 2014. Par la suite, on l'a envoyé à Antsirabe suivre une spécialisation et devenir un charpentier. Il a vécu loin de sa famille durant trois années, dure épreuve pour eux. Le sacrifice n'a pas été vain car Aimé a appris à être autonome. Cependant, malgré la formation qu'il a suivie, son destin n'est pas épargné par la discrimination, son handicap lui fait défaut surtout dans le monde du travail. En effet, l'année dernière, après ses études, il est revenu vivre à Tamatave dans l'espoir de trouver un travail, mais toutes ses demandes d'emploi ont été refusées. Vu la difficulté de trouver un travail en ce moment, pour un handicapé, c'est une peine perdue. Mais cela ne l'a pas démotivé. Dernièrement, il voulait se lancer dans un autre domaine, qui n'a rien avoir avec son parcours : être un ouvrier au port de Toamasina, mais pour avoir ce travail, on lui a demandé 200 000 Ariary. Par désespoir, sa famille l'a payé. Ce n'était qu'une escroquerie. C'est scandaleux d'agir ainsi, vu leur état !

Leur quotidien est un véritable défi. Est-il le seul se trouvant dans cette impasse ? Non mesdames et messieurs, vu leur effectif assez important, il est certain qu'ils sont nombreux à subir le même sort et j'en suis sûre qu'il existe des cas pire que le sien. Quand l'État va-t-il prendre ses responsabilités ? N'est-il pas dit dans l'article 23, paragraphe 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme que : « *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage* » ? Cela ne s'applique-t-il pas aux handicapés ? Leur vie est légèrement plus compliquée que la notre à cause de leur handicap, pourquoi faut-il qu'ils subissent encore de la discrimination ?

D'où notre appel à tout le monde à collaborer afin qu'il n'y ait plus d'injustice envers ces handicapés.

Mesdames et messieurs,

Il est important que leur famille les incite à s'épanouir. Ne les sous-estimez pas ; et ne les laissez pas croire qu'ils sont inutiles car ils peuvent réaliser de grandes choses quand ils ont suffisamment confiance en eux. La société dans laquelle ils vivent, doit arrêter toutes formes de discrimination à leur égard.

Je fais appel à l'État d'étudier de près leur cas, et d'apporter son soutien afin qu'ils aient accès à l'éducation au même titre que les autres enfants ; ou construire des écoles publiques adaptées à leur cas dans toutes les régions

de Madagascar en parallèle avec des projets de construction d'écoles. Mais le mieux c'est de les intégrer dans les écoles où d'autres élèves non handicapés étudient, c'est ce qu'on appelle éducation inclusive. Cela peut avoir un effet positif pour eux et plus ils sont mélangés, plus ils seront peut être considérés. Ainsi, les enseignants devraient bénéficier de formations sur les approches à adopter pour enseigner les élèves handicapés. On peut également vulgariser le langage des signes car c'est le moyen de communication par excellence. En utilisant des signes, ils dépassent leur handicap et parviennent à communiquer à peu près avec tout le monde, surtout au sein de leur famille et dans un cadre un peu plus élargi.

Au ministre de la fonction publique, de contrôler les modes de recrutement et de permettre aux handicapés de faire leurs preuves de compétences pour qu'ils aient légalité des chances. Ces handicapés ne sont pas si différents de nous : ils naissent, ils grandissent, ils vieillissent, et ils meurent comme toi et moi. Autrement dit, on n'a qu'une vie et ces handicapés ne méritent pas le rejet. Alors, tendons-leur nos mains, ouvrons nos cœurs pour faciliter leur quotidien.

MELINISOA Bar-Antoine Sarah
SABAO Méline Christine

« On existe… »

BEN NAÂMANE Ashley Manjatiana

Devenir de bons citoyens, voilà ce à quoi on nous forge dès notre plus jeune âge. Suivre les règles, respecter les lois, parfois même être un bon exemple, une source d'inspiration.

Mais si tu commets un délit, l'institution judiciaire a le devoir de te juger. C'est ce qu'on nous a toujours appris. Amende, punition, ou pire... Prison.

Si je vous dis prison, vous me répondrez : « voleurs, trafiquants, assassins » ou encore « violeurs ». Mais en êtes-vous sûr ? Savez-vous que parmi la population carcérale à Madagascar, plus de la moitié, (55%) n'a pas été jugée ? Coupable ? Ça reste à prouver ; Simple accusé ? Effectivement. Ce sont ces prévenus en attente de jugement, OUI, des personnes présumées innocentes, mesdames et messieurs, qui envahissent nos prisons mais nous restons dans le silence.

Aux termes du droit international, les personnes en détention préventive ont le droit de rencontrer un avocat - gratuitement pour les plus pauvres - d'être jugées dans un délai raisonnable, et d'être séparées des condamnés.

En mars 2018, *Amnesty International* a mené une enquête auprès de 1911 détenus en attente de jugement. 80% ont déclaré ne pas avoir d'avocats, et plus de la moitié ont reconnu ne pas savoir ce que c'était. Quant aux établissements pénitentiaires visités, aucun ne séparait les détenus des condamnés. Comment pourraient-ils jouir de leurs droits !

Pire, les avocats commis d'office sont absents tout au long de la détention, et n'apparaissent qu'au moment du procès tant attendu ; ceci de surcroît, pour les crimes les plus graves, car les délits « mineurs » - pourtant véritable source de détention - sont supposés banals donc oubliés de la justice.

Mais où est donc passé le droit pour ces personnes en détention préventive ? Incontestablement piétiné parce que ignoré...

En majorité pauvres, issues de milieu rural, leur situation économique, leur niveau social et scolaire ne leur permettent pas de profiter pleinement de leurs droits. ET OUI MESDAMES ET MESSIEURS, PAUVRETÉ EST DEVENUE SYNONYME DE PERTE DE DROIT.

Florent. Ressentez sa douleur à travers ces paroles : *« Nous sommes 42 dans la même cellule, mais il n'y a pas de place pour dormir. Je dors par terre. Beaucoup de gens tombent malades. Certains toussent, certains tremblent, certains attrapent très froid. Et les gens se battent pour la nourriture, car il n'y*

en a pas assez... Je veux vraiment passer en jugement, car je souffre beaucoup ici. » Combien de temps attendra-t-il encore ? Un mois ? Un an ? Cinq ans ? L'incertitude se transforme en injustice, en douleur, en souffrance.

Poursuivi pour le vol d'un zébu, Florent était en détention préventive depuis trois ans et sept mois. Depuis, il n'avait pas vu ses deux fils. Pendant presque quatre ans, l'étiquette « coupable » a été placée sur son front sans même avoir été jugé. Quatre ans à subir le même sort que les coupables. Quatre longues années à attendre un jugement, à risquer sa vie... Et ses fils ! Des innocents arrachés à leur père.

Mesdames et messieurs, Florent n'est qu'un parmi tant d'autres à subir cette injustice. À Madagascar, la détention provisoire est une exception qui est devenue la règle.

Pour des infractions mineures et non violentes, de nombreux détenus sont souvent placés en détention préventive prolongée. Ceci provoque la surpopulation carcérale et met en péril la santé et les droits des détenus.

Savez-vous, chère assistance, qu'en 2017, 52 personnes placées en détention préventive sont mortes dans les prisons de Madagascar - d'après ce même rapport ? Prisons qui révèlent des conditions d'incarcération effroyables : pièces sombres, extrêmement surpeuplées avec 133 détenus dans une cellule, pourvue de toilettes sans eau courante à moins d'un mètre de leur lieu de sommeil ; c'est dedans que se mélangent sans aucune distinction, prévenus et condamnés. Est-ce juste ? Sans doute accaparée par des cas plus prenants, la justice se trouve dans l'incapacité d'affecter leur attention sur ces prévenus.

Et l'accès à la famille ? C'est un droit humain essentiel des prisonniers condamnés ou pas. Pourtant, près d'un tiers des détenus interrogés ont déclaré n'avoir vu ni parlé à aucun membre de leur famille depuis leur incarcération. Plus abominable encore, deux d'entre eux pensaient que leur famille devait les croire morts.

Dans ces prisons, subissant le même sort, les mineurs ne sont pas épargnés par cette lenteur de l'administration et ses conséquences. Seules 24 maisons centrales sur 42, d'après l'administration pénitentiaire, ont une section séparée pour les mineurs et plus d'une centaine d'enfants sont maintenus en détention avec les adultes.

Le droit international relatif au droit humain dispose que les personnes en détention préventive qui sont incarcérées, mais dont le procès n'a pas encore eu lieu sont présumées innocentes tant que leur culpabilité n'a pas été établie. Des innocents en prison ! Quoi dire ? Que conclure ? Mesdames et messieurs, véritable peine sans jugement, la détention provisoire est une grave atteinte aux libertés fondamentales.

De plus, après leur libération, leur passage aurait des répercussions sur le long terme. Certains se retrouvent sans emploi et sombrent encore plus dans la pauvreté. Sans parler du temps perdu et de la détérioration de leur état.

Chers auditeurs, agissons ! Tout comme nous, ce sont des humains, comme TOI et MOI. Soutenons-les à travers ce combat injuste qu'ils mènent pour leurs droits.

Chères autorités Malgaches,

Il est primordial de mettre en place des mesures nécessaires pour mettre fin aux recours injustifiés, excessifs et prolongés à la détention avant jugement ; veiller à l'équité des procédures pour tous les suspects, nantis comme démunis et instaurer des conditions humaines de détention.

Je vous demande aussi d'adapter aux normes internationales le Code de procédure pénale afin de garantir que toutes les personnes arrêtées soient traduites devant un juge, jamais plus de 48 heures après leur interpellation. Il décidera ainsi de la légalité ou non de leur détention.

Il est également nécessaire de garantir que tous les prévenus soient représentés par un avocat à tous les stades de la procédure, avocat commis d'office pour ceux ne pouvant rémunérer ses services ; modifier les articles 65 et 68 du Code de procédure pénale, qui précise que la présence d'un avocat ne sera obligatoire que dans les cas où la peine prévue pour l'infraction est supérieure à cinq années d'emprisonnement.

Et enfin, réaménager et restructurer d'urgence les établissements pénitentiaires afin d'assurer des espaces suffisants pour séparer les différentes catégories de détenus, conformément au droit et aux normes internationales.

Dans les prisons, souvenez-vous, des prévenus, éternels accusés attendent impatiemment. Pour eux faisons un pas ensemble, parce que même si on les a oubliés, ils sont là, ils existent.

BEN NAÂMANE Ashley Manjatiana

blessures
mensonges
violences
amendes
meurtres
insultes
agressions
délits
moqueries
vols
séquestrations
viols

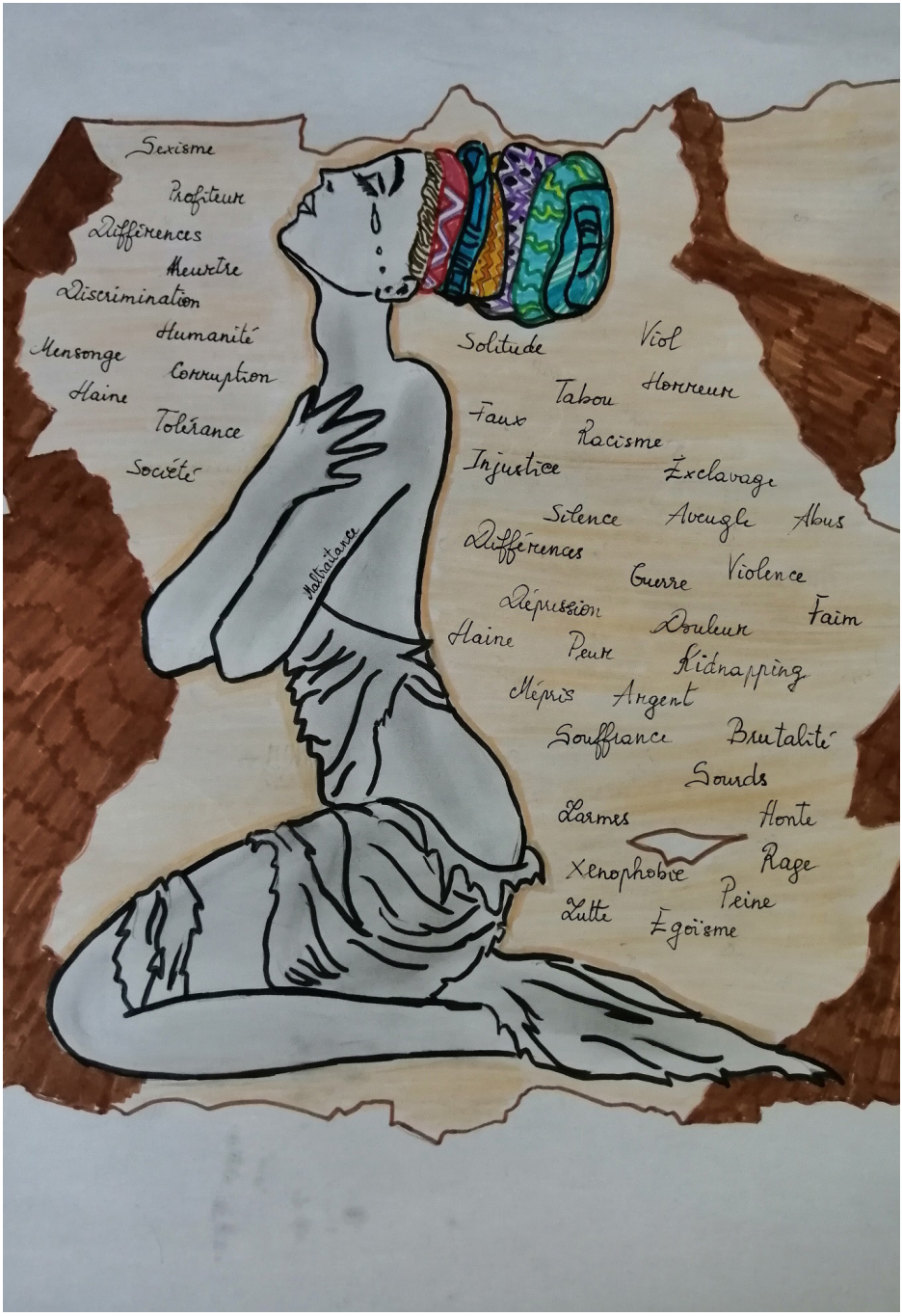
Sexisme
Profiteur
Différences
Meurtre
Discrimination
Humanité
Mensonge
Corruption
Haine
Tolérance
Société
Maltraitance
Solitude
Viol
Tabou
Horreur
Faux
Racisme
Injustice
Exclavage
Silence
Aveugle
Abus
Différences
Guerre
Violence
Dépression
Faim
Douleur
Haine
Peur
Kidnapping
Mépris
Argent
Souffrance
Brutalité
Sourds
Larmes
Honte
Xenophobie
Rage
Peine
Lutte
Egoïsme

« La peau maudite »

RABEARIMANANA Diharimiaina Orlando

Nous sommes différents, nous ne sommes pas pareils l'un de l'autre, physiquement, mentalement, ou plus encore selon la couleur de la peau mais nous sommes tous des HUMAINS.

La couleur, un grand problème dans le monde et Madagascar n'en est pas exclu. On parle des blancs et des gens de couleurs. Mais nous attirons votre attention sur cette couleur de la peau dont personne n'attribue aucune considération si bien que même dans la plus petite société où tout le monde est sensé être égal, elle est ignorée, méprisée même. C'est cette couleur trop blanche de la peau qu'est l'ALBINISME.

Mesdames et messieurs, pour que nous ayons un petit aperçu du nombre de gens qui souffrent de cette maladie, permettez-moi de vous rapporter cette statistique donnée par *Xippil-Xool - Le courrier du visionnaire en Afrique* du 6 août 2012 : dans le monde, il existe 1 albinos sur 20 000 naissances.

Leur cas, personne n'en parle pourtant tout le monde le méprise si bien qu'en plus de souffrir physiquement, ces personnes en souffrent psychologiquement. Chacun d'entre nous les avons sûrement vues rejetées par la société, isolées dans la cours de l'école à cause de leur couleur trop différente. Ces formes de discrimination ne peuvent ne pas avoir de conséquences : combien ces albinos se sentent obligés de s'effacer, quelques fois par peur d'être mal jugés, mal vus et surtout par peur d'être l'objet de moqueries des personnes dites normales.

Alors qu'en est-il de la Convention des Droits de l'Enfant qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 ?

Selon l'article 2 de cette Convention : *« L'État a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits sans distinction aucune, et nous retenons indépendamment de toute considération de race, de couleur, de leur naissance ou de toute autre situation. »*

Certes, plusieurs conférences ont été organisées pour la protection des albinos, citons entre autres la conférence panafricaine sur l'albinisme organisée par *Under the Same Sun (USS)* et *Juliun Nycure International Convention Center (JNICC)*. De plus, la journée internationale de sensibilisation à l'albinisme, soutenue par l'*UNESCO*, était célébrée au Gabon le 18 juin 2016 par l'*Association pour le bien-être des albinos (ALBA)*. Ici à Madagascar, la première journée de sensibilisation fut le 13 juin 2015 pour réagir face aux

mauvaises plaisanteries envers une personne albinos appelée communément « BOBO ».

Ces organisations avaient pour but de sensibiliser le grand public aux difficultés rencontrées par les albinos dans leur vie quotidienne et lutter contre le rejet qu'ils peuvent subir.

Pourtant, concrètement, ces dispositions ne portent pas encore leurs fruits.

Dans mon lycée, au début de cette année scolaire, j'ai aperçu une fille qui marche toute seule. Plus tard, j'ai remarqué qu'elle reste toujours seule. C'est comme si tout le monde l'évitait. Pourquoi ? Est-ce qu'on a peur d'elle ? Est-ce qu'on a honte d'être avec elle ?

Un jour je l'ai abordée quand je l'ai vue sur le chemin de l'école. Sa réaction ! Elle avait été apeurée, elle m'évita. Les attitudes de ses camarades ont de telles répercussions qu'elle a perdu confiance en eux et pire encore, en elle-même. Gishlaine est en classe de Seconde. Figurez-vous qu'il lui reste encore trois ans avant d'avoir son baccalauréat. Va-t-elle endurer cette solitude durant ces trois longues années ? Et si elle craque et abandonne ses études ? Sa jeunesse qui aurait dû être un épanouissement pour elle deviendrait un enfer parce que ses semblables ne l'ont pas vue comme un humain mais comme une couleur à exclure de la communauté.

Un autre cas encore, ma famille maternelle est issue d'un petit village nommé Manjakamiadana, du district de Manjakandriana. J'évoque particulièrement ici un cousin germain qui habite cette campagne avec sa petite famille. Il s'appelle Vonjy. Tous les deux ans, la grande famille s'y retrouve pour tenir une réunion de famille et la dernière c'était le mois de septembre 2018. Comme il est de tradition que chaque hôte invite à manger à tour de rôle ceux qui n'habitent pas le village, Vonjy, l'albinos, a présenté son invitation mais personne n'est venu prétextant un motif quelconque.

Quelle déception ! Quelle hypocrisie ! Même sa famille lui tourne le dos et cela, nous savons tous que ce n'est pas parce qu'il est pauvre mais certainement parce qu'il a la peau trop blanche et des rougeurs dessus.

Vonjy, signifie un secours à ceux qui en ont besoin, mais ne voyez-vous pas que pour lui c'est plutôt ironique, la détresse ?

Un dernier cas que nous présentons ici, dans *Madagascar Matin*, on a lu le titre *« Homicide volontaire ? Un albinos tué sans vergogne ! »* le 15 octobre 2016 à Betioky. On dit que certaines parties du corps des albinos portent chance, alors considérées comme fétiches par un humain, on les assassine pour prendre ces morceaux.

Chère assistance, mesdames et messieurs membres du jury, en trois mois, la

vie m'a présenté les sorts condamnés de trois personnes si bien que j'ai saisi ce Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme pour mettre au jour la guerre quotidienne des albinos.

Pourrions-nous comprendre leur cas ? Alors, ne serait-ce que cet instant, mettons-nous à leur place.

Pas de torture physique visible, mais ces regards indifférents, ces gestes repoussants tout cela perce jusqu'à ce que nous nous demandons : *« Qu'ai-je fait de mal pour mériter tout ça ? »* et c'est nous-mêmes qui nous répondons dans nos souffrances : *« C'est ma peau, je suis trop différent, je suis maudit ».*

Un droit à l'épanouissement. Des conférences ont été réalisées, des journées spéciales ont été célébrées, certes, mais il semble qu'elles ne nous touchent guère.

Observons cet article 1er de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*

De ce fait, mesdames et messieurs, nous vous prions de porter une attention à leur sort. Ce sont nos camarades de classe, notre famille, nos collègues, nos voisins. Leur couleur n'est pas contagieuse. Ils n'ont pas choisi de naître albinos. Je ne pense pas que ce soit une grande fête dont ils ont besoin. Un regard amical et un geste accueillant suffisent pour leur redonner la confiance qu'ils ont perdue. Comme vous et moi, ils représentent une force dans le développement de notre pays.

Nous sommes différents mais nous sommes tous des HUMAINS. Continuons d'agir pour créer un monde fraternel.

RABEARIMANANA Diharimiaina Orlando

« Un tribunal de rue »

RAZANAKAHARIVELO Stephanie Ravonty

Le verdict est prononcé : « coupable » ! » Et la sentence est « la mort ». Toute infraction mineure ou majeure, est passible d'une peine capitale.

À Madagascar, en dehors de la justice instaurée par l'État, il en existe une autre, radicale et intransigeante, celle de la rue. Dans les milieux ruraux, zones reculées, et même dans les villes, des groupes de personnes ont décidé de juger eux-mêmes les auteurs des délits ou crimes commis dans leurs quartiers et villages.

Savez-vous que ce phénomène a toujours existé dans notre pays mais ce dernier prend de l'ampleur. Selon les statistiques *Afrobaromètre*, en 2018, le taux de la présence de la vindicte populaire a atteint 26% dans la grande île et 4 Malgaches sur 10 sont d'accord. Cela prouve que la situation s'empire.

Pourtant d'après l'article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. »* Ainsi, même les pires des criminels ont le droit de se défendre contre les accusations proférées à leur encontre devant une cour de droit, bien qu'ils soient arrêtés en flagrant délit.

La population n'a en aucun cas le droit de vie ou de mort sur un quelconque délinquant. Il existe une institution spécialisée, le tribunal, qui juge des affaires relatives aux crimes et infractions dans le but d'instaurer la justice sociale et la sécurité. D'où vient cette recrudescence de la justice populaire ? Comment expliquer cette soif de vengeance du peuple ?

L'insécurité règne à Madagascar : des bandits cambriolent les maisons ; sans pitié, ils massacrent les propriétaires et s'enfuient avec leurs biens et leur argent. Une fortune amassée durant des années, volée en un instant, en un clin d'œil ; des vies enlevées au nom de l'argent.

La violence dans la société actuelle atteint un degré alarmant. Les gens vivent la peur au ventre chaque jour à cause des horreurs racontées dans les médias, infligées par des personnes sans scrupule qui n'hésitent pas à tuer ses semblables.

Quant à l'État, il est censé protéger son peuple mais il est loin d'y arriver. Certains estiment même qu'il est à l'origine de l'insécurité à cause du chômage et de la pauvreté qui sévissent dans notre pays. À défaut de travail, ou sous-

employée, une personne peut changer de camp et emprunter un mauvais chemin en devenant un voyou de la pire espèce.

En ce qui concerne les tribunaux, ils ont perdu leur crédibilité aux yeux de nombreux Malagasy à cause de la corruption qui y règne. On dit même que des coupables sont libérés ou écopent d'une peine minimale car ils ont de l'argent.

Il faut dire aussi que les prisons ne sont point des maisons de correction ; car nombreux anciens prisonniers récidivent à peine quelques mois de liberté et deviennent des véritables monstres en sortant du milieu carcéral.

Ainsi, le peuple désespéré par un système corrompu, prend les armes et organise sa défense. Mais tuer ou torturer à mort un criminel, ne les met-il pas au même rang que lui ? Puisqu'ils agissent de la même façon que lui.

En effet, dans la rage, on ne peut plus contrôler nos actes ; peut-être qu'au début, on veut juste le torturer mais cela tourne rapidement à un massacre.

Dans un village de la commune de Mahambo, après avoir attrapé un cambrioleur, les villageois l'ont lynché, torturé jusqu'à ce qu'il meure.

Il a été exécuté en public, sous les yeux des responsables du village.

Mais personne n'a pensé à stopper cet acte, personne n'a pris sa défense.

Et le pire, c'est que lors de cette exécution atroce, des enfants ont assisté à cette mise à mort.

Le 5 août 2018, par l'*Info-Minute* de Befandriana-Nord, on a relaté un cas malheureux qui s'est produit à Ambendrana (Antsohihy).

Un dimanche en plein jour, un homme a été lynché après être arrêté par une foule en colère. Il a été torturé jusqu'à en mourir. Son crime était d'avoir volé un canard.

Mesdames et messieurs, un malheureux canard lui a coûté la vie. Même si ce n'est pas la première fois qu'il a volé, la condamnation à mort est-elle juste ?

Le vol est une infraction, punie par la loi mais la mort est-elle appropriée pour ce genre de délit ?

Qu'est-ce qu'on a fait de l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »*

Il est vrai que les malfaiteurs sont de plus en plus cruels, impitoyables. Mais ce n'est pas pour autant qu'on va les tuer ?

En deux ans seulement, de 2016 à 2018, plus de 152 personnes ont été victimes de cette forme de justice dans le pays. Mais, quelque part dans les régions de Madagascar, il existe sûrement d'autres cas inconnus. Nous ne devons pas permettre que cela continue.

L'État malgache doit prendre ses responsabilités afin que cette pratique cesse et il doit tout mettre en œuvre pour que les droit de l'Homme soient respectés.

L'État, en améliorant sa façon de gouverner, regagnera la confiance de la population.

On éduque le peuple en matière de droits de l'Homme : on peut organiser des séances de sensibilisation pour en parler avec eux, surtout dans les zones reculées de Madagascar, ou tout au moins réunir les chefs de villages. En effet, l'ignorance même du concept de droits de l'Homme pousse trop souvent les gens à faire n'importe quoi.

Les postes de gendarmerie doivent être multipliés. Il est malheureux de constater que nombreuses régions de l'île sont dépourvues des représentants de la loi ; c'est donc évident de voir des gens qui organisent leur défense, d'où l'existence des « dinam-pokonolona » qui sont parfois loin de respecter les droits de l'Homme.

Donc nous, notre rôle à chacun est de protéger nos droits et ceux des autres. Peu importe ce que les gens font, ou ce qu'ils sont, il n'est pas de notre ressort d'ôter la vie à quelqu'un. On a tous le droit à la vie.

Certes, nous vivons dans la crainte au quotidien, et nous voulons défendre nos vies, nos biens mais imposons-nous des limites, confions-les aux autorités pour qu'ils soient punis selon leurs crimes. Ne nous mettons pas au même rang que ces criminels sinon nous aussi, nous le devenons.

La police doit être active au quotidien, elle doit démontrer à l'ensemble de la population qu'elle les protège. Et pour qu'elle soit efficace, l'État devrait leur fournir les moyens matériels pour leur intervention à tout moment.

Mesdames et messieurs, honorable assistance, disons « non » à la justice de rue. Mettons fin à cette pratique inhumaine.

RAZANAKAHARIVELO Stephanie Ravonty

« Allure d'après guerre sans guerre »

MARA Stephie Arielle
ZAFITSIMALA Christelle Princy

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs et membres du jury, bonjour !

Madagascar n'a jamais connu de guerre, pourtant nombreuses de ses villes sont dans un mauvais état. Nous avons pris ici le cas de Toamasina qui signifie « semble salé ». Historiquement c'est le roi des Hauts-Plateaux, Radama Ier qui a donné ce nom à la ville. Découvrant la mer pour la première fois lors de sa conquête de Madagascar, il aurait porté un peu d'eau à sa bouche et se serait exclamé : *« Toa masina. »*

Elle est la deuxième plus grande ville de Madagascar après Tananarive. Elle est aussi la capitale économique et le premier port de l'île, ce qui devrait faire d'elle une ville exemplaire. Elle a une grande importance économique grâce à son port car toutes les marchandises importées par bateau arrivent ici. De ce fait, elle devrait donc être très développée, mais ce n'est malheureusement pas son cas.

Ses routes sont désastreuses. Elles sont l'un des principaux problèmes actuellement. Presque toutes les voies urbaines sont décorées de trous béants, laissant penser aux dégâts causés par une explosion d'obus lors des guerres civiles. À cause de ces trous, lorsqu'il pleut, l'eau s'accumule et ne peut pas s'évacuer. Je ne vous parle pas des chocs pour les voitures, les motos et les autres moyens de transport… Vive les magasins des pièces détachées !

Pendant les saisons de pluie, certains quartiers comme Andranomadio sont complètement inondés, donc pour sortir on est obligés d'enlever nos chaussures. Elodie, une de nos amies habitant le quartier nous confia : *« Pour sortir lorsqu'il pleut j'ai le choix entre enlever mes chaussures et traverser l'eau ou faire un long détour et risquer d'arriver en retard à ma destination. »* Si elle savait tous les microbes qu'il y a dans ces eaux troubles !

Mais aussi, il n'y a pas de contrôle sur les usagers de la route. Des véhicules trop lourds comme les semi-remorques, les camions y circulent quotidiennement. Comme les routes en bon état ne représentent qu'une petite partie du circuit urbain, ces poids lourds usent le peu de qualité que la ville possède, accélérant davantage leur dégradation.

Cela est causé par la commune qui n'applique pas les lois. Or, elle reçoit de l'argent pouvant construire ces routes, mais rien n'est fait. Il y a donc un détournement de l'argent consacré à la voirie, mais ceci est un autre problème qu'on ne pourra pas attaquer aujourd'hui.

Cela mesdames et messieurs, les membres du jury, n'est pas acceptable ! Où passe l'argent réservé à ces constructions ? A quoi servent alors les impôts ? L'article L 141-8 du code de la voirie stipule pourtant que : *« Le maire est tenu d'édicter les mesures nécessaires à l'entretien convenable des voies communales tout en sachant que les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes. »*

Le sable envahit la ville, et lorsqu'il pleut, l'état glissant de la chaussée est catastrophique. On voit cela par exemple devant les écoles. Les élèves ont beaucoup de mal pour y rentrer. Certains glissent d'autres tombent, sont obligés de sauter. Imaginez un peu la situation, c'est carrément un parcourt de combattant !

Ce n'est pas tout, la saleté de la ville est tout autant alarmante. Des ordures par-ci, des déchets par là. On en voit dans tous les recoins des rues, c'est devenu ordinaire ! C'est quasiment impossible de vivre dans certains quartiers à cause de la puanteur. C'est parce que les gens n'ont pas le choix : il n'y a pas de bacs à ordures ni de ramassage communal. Comme le dit la chanson de Soprano : *« Imagine Madagascar et ses montagnes d'ordures. »* C'est l'image que donne notre pays ailleurs.

Sur la route d'Ambatovy c'est carrément une allée de poubelles qu'on voit et non une allée de Baobabs comme à Morondava. Or, il est dit dans l'article R663-6 du décret n°2015-337 du 25 mars 2015 que le fait d'abandonner toute sorte de déchets que ce soit en lieu public ou privé est puni d'une amende.

Certains quartiers ne ressemblent plus à des quartiers, ce sont des bidonvilles. Les maisons sont en tôles et mal construites. Le Plan d'Occupation du Sol n'est pas respecté depuis deux ans. Ce sont des constructions sauvages qu'on voit partout.

Ce mauvais entretien de la ville entraîne un blocage pour le développement du tourisme. Déjà parce que la RN2 qui relie Tamatave à Tananarive est dans un très mauvais état. Or, les touristes pour arriver ici doivent utiliser cette route. Mais en plus, c'est la saleté qui les accueille. Ils ne vont plus vouloir refaire ce trajet une deuxième fois ! C'est pareil pour ceux qui arrivent en bateau : on ne leur fait même pas visiter Tamatave, on les emmène directement à Ivoloina ou à Foulpointe. C'est malheureux !

Est-ce normal qu'on les fasse fuir à toute vitesse alors qu'ils sont venus voir la ville ? Vous nous diriez certainement « non » pourtant c'est ce qui se passe !

Pour remédier à tout cela et améliorer les conditions de vie à Tamatave, nombreuses sont les solutions, mais encore faut-il les appliquer.

Premièrement, pour le bon fonctionnement des routes, des horaires devraient

être fixés pour le passage des poids lourds. L'État devrait fournir des matériaux pour construire et goudronner les routes.

Pour éviter toutes ces saletés dans la ville, l'État devrait être mieux organisé. Des bacs à ordures devraient être placés dans chaque recoin des quartiers et des rues. Des camions devraient passer et ramasser les ordures au moins deux fois par semaine. Il faudrait en outre créer une usine de recyclage ainsi que de transformation des déchets en composte. On devrait trouver une place publique où les déchets seraient récupérés pour ensuite être ramenés dans l'usine puis être recyclés ou transformés.

On pourrait employer les chômeurs pour effectuer les petits travaux organisés par l'État ou la commune. Ils seraient payés bien évidemment.

Pour ce qui est des touristes, on devrait quand même leur faire visiter la ville car il n'y a pas que des mauvaises choses. On pourrait leur montrer la gare avec ses jolis wagons de l'époque coloniale ou encore la place de l'indépendance et l'artisanat au *Bazar Be*.

Toutes ces belles phrases écrites au futur, on aimerait tous qu'elles soient au présent.

Et même si notre nouveau président envisage de faire de Tamatave un « Miami », nous, de notre côté, devrions agir ! Cela ne concerne pas seulement l'État, mais tous, nous sommes concernés car c'est notre ville ! Alors, ensemble agissons ! Réveillons-nous ! Qu'elle n'ait plus une allure d'après-guerre mais une ville qui mérite sa place !

MARA Stephie Arielle
ZAFITSIMALA Christelle Princy

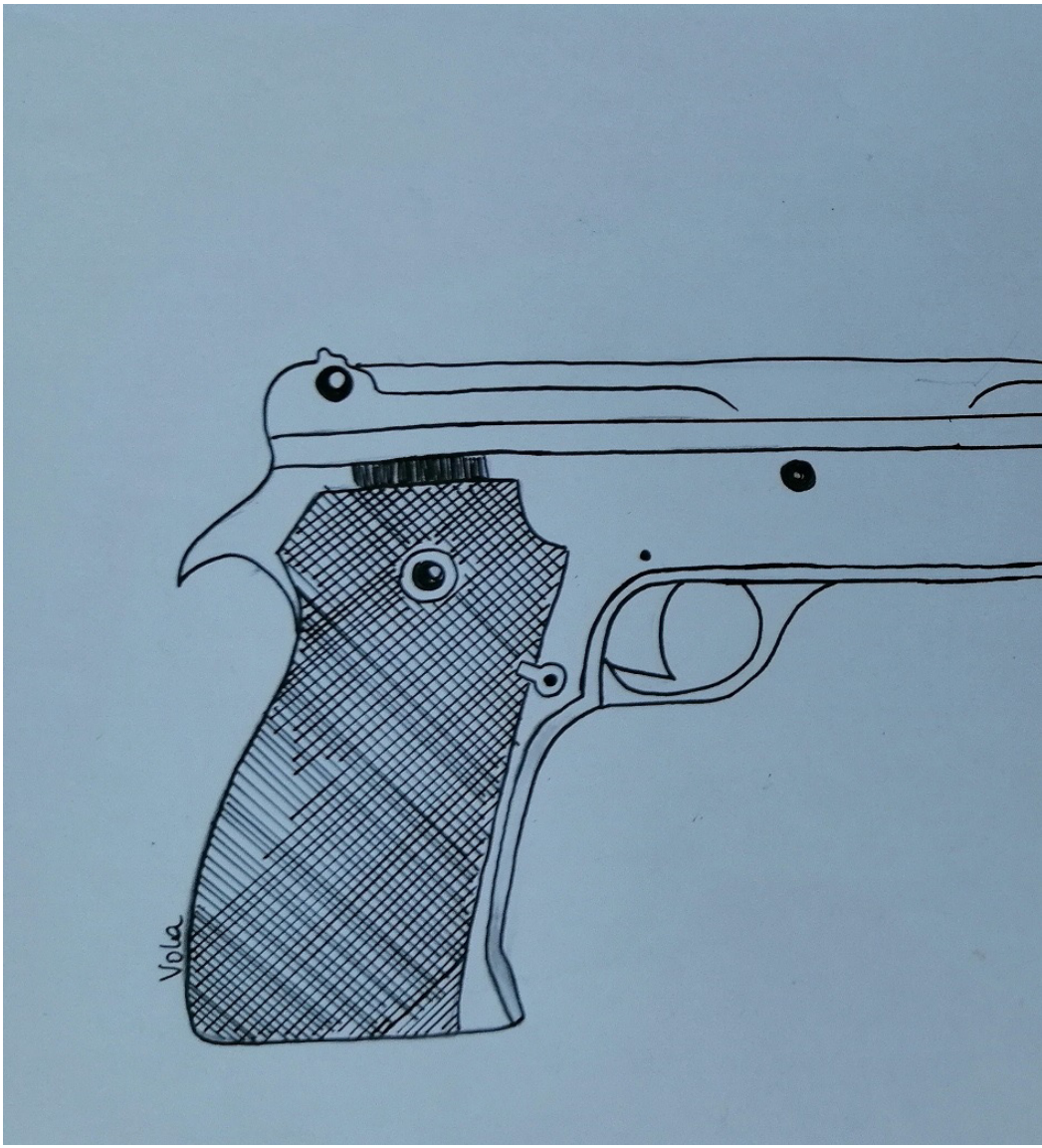
Vola

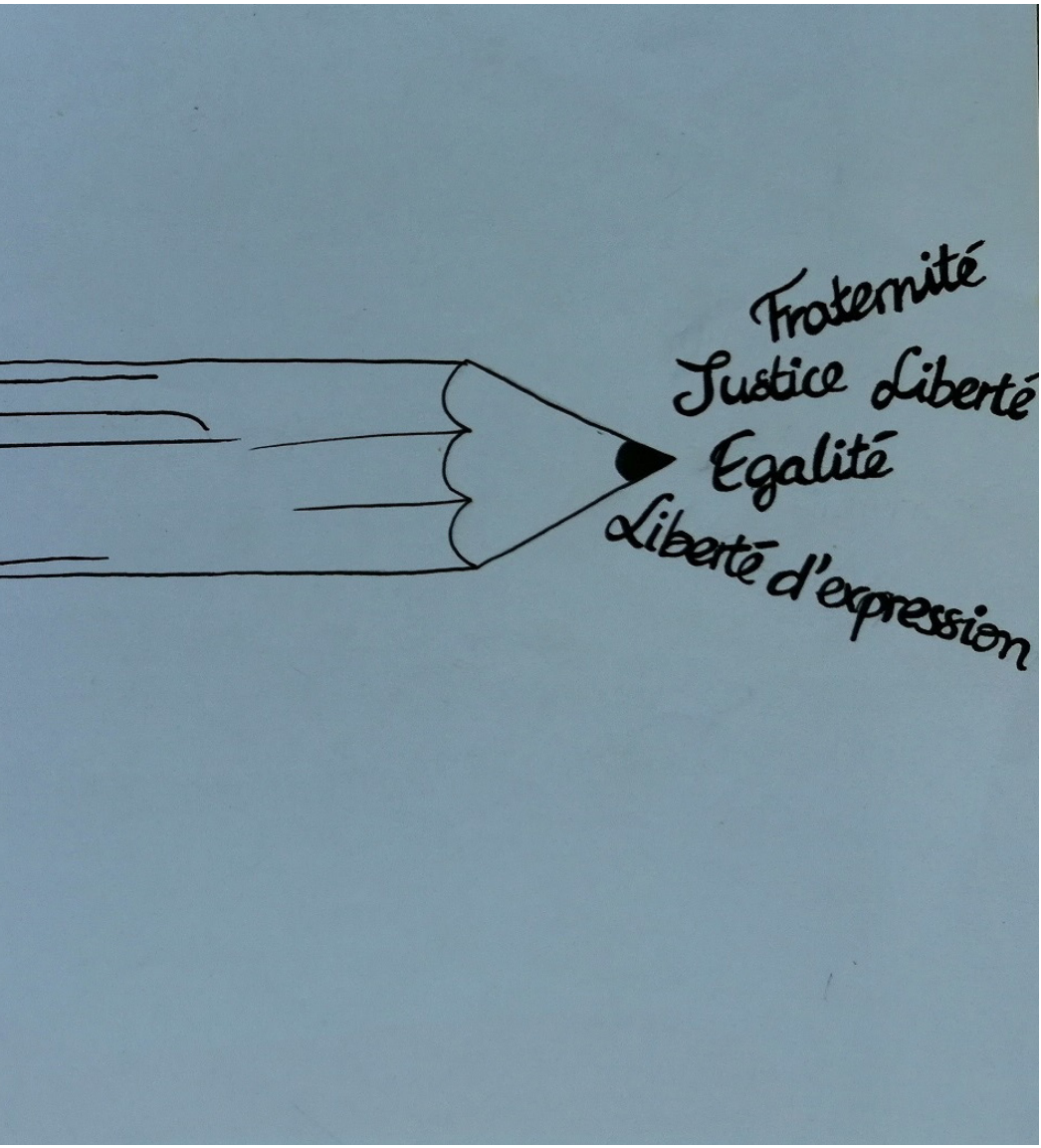
Fraternité
Justice Liberté
Egalité
Liberté d'expression

« La décision qui n'est pas la sienne »

TOMBOZAFY Maminaina Annie

Un beau samedi du mois de juin de l'année 2015, dans le village de Ivohimary, c'était la fête. En effet, c'était une grande fête, le mariage de Tsidy et de Myriame. Tout le monde profitait bien de l'événement.

L'histoire s'était passée dans la région d'Ihorombe, district d'Ivohibe. C'était un mariage arrangé selon la coutume et la pratique entre les deux familles.

Quoi de plus naturel que de se marier sauf que pour cette fois-ci, la mariée n'avait que 13 ans. Sa famille et la société dans laquelle elle vivait trouvaient qu'elle avait de la chance de trouver un mari si jeune, elle aussi l'acceptait de plein gré. C'était aussi pour ses parents une occasion d'alléger leur charge, une bouche de moins à nourrir.

Mais elle n'avait que 13 ans, c'était encore une enfant selon l'article 1er de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant *« un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans (…) »* De ce fait, un enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a encore d'autres priorités et a besoin de la protection et des soins de sa famille. 13 ans, elle a déjà brûlé une étape de sa vie, son enfance qu'elle ne vivra jamais, et la route de l'école qu'elle n'empruntera jamais, et le banc de l'école sur lequel elle ne sera jamais, et les camarades de classe qui ne la connaîtront jamais !

Mesdames et messieurs, c'est triste de constater que ce genre de mariage est très fréquent à Madagascar pas seulement à Ivohimary, il n'est même pas vu comme un problème, et le pire c'est qu'il est devenu légitime.

Combien de filles subissent cette pratique qui va à l'encontre de leurs droits et qui les empêche d'en jouir pleinement ?

D'après *Madagascar Matin* du 7 Février 2019, 41% des moins de 18 ans sont concernées par le mariage précoce. Pour beaucoup, cela reste un héritage culturel. En effet, il est coutume dans certaines régions que les filles de 12 ans quittent le cocon familial pour un mariage arrangé ou parfois forcé en échange d'une dote. Le mariage reste traditionnel et informel : les parents approuvent et bénissent.

Ça parait simple, pourtant les répercussions sont graves.

Citons seulement ces trois cas :

- Premièrement : voyez donc une fille de 13 ans qui devrait encore profiter

de son enfance, soumise à son mari beaucoup plus âgé qu'elle. Son corps qui n'est pas encore assez mature pour porter un enfant et les dérivés traumatisants fatals qui pourraient s'en suivre.

- Deuxièmement : elle-même qui n'a pas franchi ou franchit à peine la porte de l'école, ses progénitures vont méconnaître l'importance de l'étude vu que c'est un sujet qui n'est jamais abordé dans la famille

Et finalement, sur le plan matériel, puisque c'est un mariage informel, en cas de séparation, la fille pourrait bien être déshéritée car au vu de la famille, elle n'a pas contribué aux activités génératrices de revenu du foyer. Elle est tout simplement femme au foyer.

Quelle charge pour un être encore fragile !

Personne ne reconnaît donc pas l'article 31, premier paragraphe de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : *« L'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »*

Qui est-ce qu'on va accuser responsable de cette forme de maltraitance ?

Les parents ? On ne peut pas les accuser directement vu qu'eux aussi, ils avaient vécu la même situation qui se transmet de génération en génération depuis la nuit des temps.

La société ? Elle fonctionne avec comme base de son identité culturelle à laquelle ses membres sont soumis. Une culture sexiste qui considère les filles tel un fardeau que les marier est une priorité la plus immédiate.

Avec toutes ces réponses, quelle issue espérons-nous pour ces filles emprisonnées dans le cercle vicieux de leur propre culture ?

Je crie haut et fort que le mariage précoce condamne les filles à une situation précaire perpétuelle. En effet, déscolarisées trop tôt, elles n'auront jamais confiance en elles-mêmes, elles ne seront jamais autonomes et finalement elles resteront toujours un poids pour leur propre famille. Ce mariage sera une machine à faire des enfants qui gonfleront le rang des ignorants !

Chère assistance, mesdames et messieurs membres du jury, saisissant ce moment, j'incite votre sensibilité à remettre en question les pratiques qui sont injustes et dommageables pour leur bien-être et leur avenir.

En ce troisième millénaire, ce n'est plus le temps d'exclure la gente féminine au processus de développement. Les filles comme membre à part entière d'un pays constituent un potentiel de l'évolution sociale et économique de Madagascar.

Tout comme les garçons, les filles ont aussi le droit d'aller à l'école et c'est stipulé dans l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire (…) »*

Chers parents, l'éducation de votre fille est un atout pour vous-mêmes, pour la communauté et pour le pays dans son ensemble. Selon une étude réalisée par *UNIFEM* en 1996 : *« L'éducation renforce la confiance des femmes en elles-mêmes et leur aptitude à atteindre les objectifs importants à leurs yeux, tout en leur permettant de tirer avantage des nouvelles opportunités économiques qui les rendront indépendantes tant sur le plan économique que psychologique ».*

Je pense que la lutte contre ce mariage précoce n'est plus une affaire personnelle. Elle passe par l'éducation, la sensibilisation des jeunes et la mobilisation de toute la population. Il faut une synergie pour mobiliser tout le monde jusque dans les parties reculées de notre pays pour stopper ce fléau.

L'engagement du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme concrétisé par la mise en place du « réseau de protection de l'enfance » doit être soutenu par la prise de responsabilité des différentes institutions et associations. Une lueur d'espoir : avec d'autres Ministères, des stratégies inspirées des problèmes constatés au niveau de chaque région ont été élaborées et la région Atsinanana vient de valider sa propre stratégie régionale de lutte contre ce malheur le 20 janvier 2019.

Imaginez un monde où tous les hommes attendent que les femmes aient leur majorité pour les demander en mariage, où les enfants ont la possibilité de réaliser leur potentiel, et où les droits de chacun sont respectés. Ce monde est possible. Ensemble, continuons le combat pour que les droits de chaque enfant soient respectés, partout, tout le temps !

TOMBOZAFY Maminaina Annie

« Dans l'œil du cyclone de la ménopause politique ! »

CHAN MANE Herman
CHAN PIU Fabien

Pourquoi, Madagascar, une île si paisible aux atouts touristiques si attrayants et aux ressources naturelles si potentielles, est-il un des pays les plus pauvres au monde ? Cette question ne vous a-t-elle jamais interpellé ? N'y a-t-il point là un paradoxe ?

N'est-ce tout de même pas intrigant que notre pays soit si pauvre alors que depuis la proclamation de notre indépendance, à cette date mémorable du 14 octobre 1960, nous n'ayons connu aucune guerre civile ni aucun conflit majeur ? Les aléas naturels peuvent-ils excuser notre extrême pauvreté ?

Le calme règne à Madagascar... Un calme plutôt illusoire... La vérité, c'est que vous, comme nous, sommes prisonniers de l'œil d'un cyclone !

Mesdames et messieurs, ne paniquez pas, ceci n'est pas une alerte cyclonique mais une sensibilisation de votre esprit critique !

10 ans se sont déjà écoulés depuis la dernière crise politique enregistrée à Madagascar. 10 ans au cours desquels nous coulons paisiblement des jours prospères de misère.

D'ailleurs, nous sommes actuellement en course pour être le pays le plus pauvre au monde ! Tout cela n'est-il pas révoltant ?

Mesdames et messieurs les membres du jury, si nous sommes présents, aujourd'hui, devant vous, ce n'est point pour blâmer le passé, mais pour faire un appel de prise de conscience collective !

Combien de personnes ont souffert et souffrent de la misère ? Combien d'enfants ont pleuré et pleurent toujours de ce malheur ? Combien de rêves se sont brisés au moment où nous plaidons ? Nous sommes-nous déjà posés au moins une de ces questions ?

Cher public, nous avons une annonce à vous faire : notre pays est en phase de ménopause politique. Oui, nous sommes un pays « sans règles ». Et il est triste de voir que sur notre île, la majorité des lois ne sont pas respectées. Le seront-elles un jour ? Rêve utopique.

La pauvreté, cher auditoire, nous abordons ici le vif du sujet, voulez-vous savoir jusqu'où elle est, la pauvreté ? La réponse est autour de vous !

La misère fait partie intégrante de notre quotidien :

Tous ces cyclo-pousses envahissant les rues de la ville dès la rosée du matin ;
Tous ces enfants errant et mendiant près des magasins ;
Toutes ces prostituées cachées dans le noir, à la tombée du soir.
Elle est omniprésente, défile devant nos yeux à longueur de journée et concerne femmes, hommes et enfants.

Voilà des faits. En voulez-vous d'autres ?

L'exploitation des enfants est devenue une banalité sur notre île, une banalité qui pourtant est une enfreinte à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les routes sont en piteux état. La jeunesse qui constitue l'avenir de la nation, est condamnée par les qualités de notre éducation. Le peuple s'affame et souffre d'une infâme malnutrition.

Voulez-vous des chiffres ?

Madagascar n'est pas le 5ème pays le plus pauvre au monde par hasard ! Les chiffres en témoignent !

80% de la population malgache vit sous le seuil de la pauvreté, soit moins de 1,90 $ par jour et par personne.

Le taux d'analphabétisme est toujours aussi inquiétant puisqu'il s'élève à 30%. 25% des enfants malgaches ne sont d'ailleurs pas scolarisés et 28% sont contraints de travailler !

Le taux d'accès à l'électricité est de 13% dans l'île, soit l'un des plus bas au monde ; et seulement 35% des Malgaches ont accès à l'eau potable ! Alors que nous passons notre temps à traiter *Jirama* de tous les noms lors des coupures à répétition, d'autres n'ont même pas de lumière la nuit !

Oui, la pauvreté se déchaîne à Madagascar. Et les origines de cette misère ne sont pas un mystère.

Elle découle d'une instabilité politique importante. Depuis 1960, notre île a connu quatre crises politiques : 1972, 1992, 2002 et 2009. Des études montrent d'ailleurs, qu'à chaque fois qu'une croissance s'est amorcée, une crise politique majeure a mis un terme à la dynamique enclenchée. Ajoutée à cela, le gouvernement n'est pas épargné par la corruption. Oui, l'unanime vérité doit être révélée : le peuple paie les frais de la cupidité de ses dirigeants.

Nous sommes pour l'instant le 25ème pays le plus corrompu au monde ! Il est malheureux de le dire mais dans notre pays, la justice est complice de l'injustice. L'article 7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule pourtant que : « *Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale*

protection de la loi. » Ceci n'est plus frappant ! Dans notre pays, nous sommes plus adeptes à violer les lois qu'à les respecter. Nous sommes en ménopause politique !

Sommes-nous donc condamnés à être pauvres pour l'éternité ?

NON, mesdames et messieurs ! La pauvreté n'est pas une question d'hérédité ! Nous sommes certes pauvres, mais vous savez tout autant que nous que notre île ne l'est pas ! Avec orgueil, nous pouvons affirmer que Madagascar est incontestablement l'un des pays les plus riches au monde lorsque l'on parle de ressources naturelles. Titane, Or, Saphir… pullulent en grande quantité sur nos terres. Nous sommes le Pays aux 1001 pierres précieuses ! Mais aussi l'oasis qui fait la fierté de l'Océan Indien, avec ses girofles, sa vanille… et ses atouts touristiques uniques au monde !

Oui, Madagascar est un pays riche… Seulement, il est habité par des pauvres… Le paradoxe !

Ce ne sont pas les mots qui manquent pour décrire les multiples fléaux qui hantent Madagascar, mais ce sont les solutions !

Nous ne sommes pas, mesdames et messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer l'injustice en ce monde ; un monde sans injustice est une utopie, mais nous sommes de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère.

Pour cela, l'heure est venue de réagir et d'agir!

Nous appelons donc notre nouveau président à nous rejoindre dans la lutte pour cette noble cause!

Un gouvernement stable et patriotique est la pierre fondamentale pour redresser Madagascar. Ce gouvernement doit veiller à l'application stricte des lois qu'il a promulguées!

L'éducation est la clé du développement. Offrons à ces jeunes un lendemain prometteur pour qu'ils viennent à leur tour nous aider dans cette lutte contre la misère !

De nouveaux aménagements sont donc nécessaires pour développer nos secteurs fragiles. Nous devons apprendre à exploiter nos ressources naturelles puisque celles-ci tendent uniquement à faire le bonheur des firmes étrangères.

Cher auditoire, la pauvreté n'est pas une honte et ne doit pas être un frein à nos projets ! Ensemble, enjambons ce premier pas pour construire un avenir meilleur !

Mesdames et messieurs les membres du jury, cher public, pour ces milliers

de personnes qui ont souffert, pour ces milliers d'enfants qui ont pleuré de la misère, pour que la justice ne soit plus complice de l'injustice, dans ce pays…

Ensemble, sortons de l'œil du cyclone de la ménopause politique !

CHAN MANE Herman
CHAN PIU Fabien

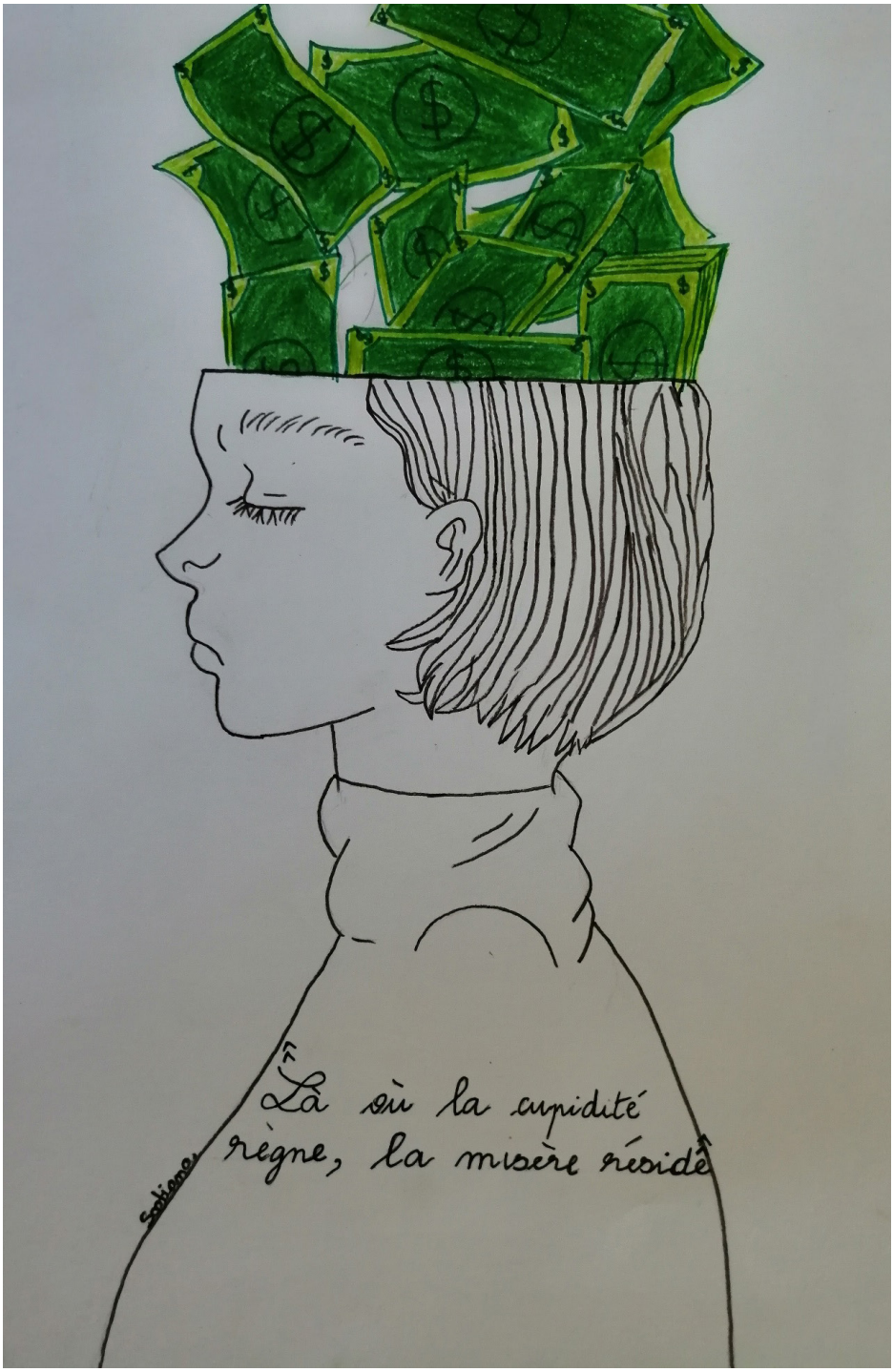
"Là où la cupidité
règne, la misère réside"
Sotiomo

« Traités infernalement »

RANARIVONY ANDRINIAINA Henitsoa
MARTIN TSARATAONA Cindy

« Personne ne peut prétendre connaître vraiment une nation, à moins d'avoir vu l'intérieur de ses prisons. Une nation ne doit pas être jugée selon la manière dont elle traite ses citoyens les plus éminents, mais ses citoyens les plus faibles. » Une citation de Nelson Mandela, un homme qui avait connu ce que c'est d'être emprisonné, et qui n'avait jamais cessé de défendre ses droits et ceux de ses frères, même en prison.

Mesdames, messieurs, vous avez bien entendu. Le jugement d'une nation se fait selon sa manière de traiter ses citoyens les plus faibles, les plus vulnérables. Et nous qui sommes ici présents, nous voulons défendre le cas d'une partie de ces citoyens, malheureusement maltraités. Nous parlons des incarcérés, ici, à Madagascar.

Pourquoi les incarcérés ?

La majorité des gens, les voient, les considèrent tels des délaissés sans droit et qui n'ont plus leur place dans la société.

Marco, un jeune garçon de 14 ans a été arrêté et emprisonné à Manakara l'an dernier pour avoir volé une gousse de vanille. Sans famille, personne ne lui apporte de quoi manger alors que le repas en prison est misérable, soit 350g à 750g de manioc chaque jour pour chaque détenu. En plus, le manioc qu'on sert dans la prison où il se trouve est souvent pourri.

Victime de sous-alimentation et de malnutrition, Marco ne peut rien faire. Il n'a pas le choix que de suivre le régime alimentaire en prison ; alors que l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme précise bien que : *« Tout individu a droit à la vie. »* De quel droit parle-t-on si sa vie même est menacée chaque jour ? Un traitement pareil dégrade et tue à petit feu.

Ou y a-t-il quelqu'un qui ne mange que du manioc (ici) parmi-vous ? Non. Personne !

Vous voyez, vous-même vous ne voulez pas subir le même sort. Alors qu'il n'y a pas que Marco qui est dans une telle situation. Beaucoup de prisonniers meurent de faim chaque année, comme l'année 2017 : 129 est le nombre des prisonniers morts cette année-là. Et ce n'est pas la seule cause d'un tel drame, mais aussi le manque de défense naturelle qui les rend très vulnérables à n'importe quelle maladie, comme la peste. En effet, les prisons à Madagascar

sont infestées de rats, que même les détenus s'en plaignent. Mais une fois atteints de la peste, une mort certaine les attend. Quelle en est la cause ? C'est l'absence des aliments protecteurs tels que la viande, les légumes verts et les légumes secs, les fruits et autres. Des aliments qui jouent un rôle très important : la protection de la santé.

Étant pauvre, Marco n'a non plus aucun moyen d'accès à une aide judiciaire et, évidemment, il en souffre. Chaque nuit il doit dormir à côté des toilettes, sans lit et sans natte. Pourquoi à côté des toilettes, alors qu'il mérite bien de dormir dans un lit et dans un espace sain ? Apparemment il n'y a pas beaucoup de place en prison ! Oui, le surpeuplement carcéral est encore un des grands problèmes des prisons à Madagascar.

L'année dernière, *Amnesty International* a pu constater que 82 prisons malgaches comptent 20 000 détenus, soit deux fois plus que la capacité d'accueil. Mettez-vous un peu à la place de ces prisonniers, vivant dans des cellules de 12 mètres sur 5 mètres, avec 200 détenus dans chaque cellule. D'autres sont même obligés de respirer l'odeur nauséabonde des toilettes chaque nuit, comme Marco.

Mesdames et messieurs, on sait que la loi malgache protège les droits de l'Homme. Et si vraiment c'est le cas, pourquoi ces prisonniers vivent-ils ainsi ? Pourquoi dorment-ils à même le sol, sans lit ? Pourquoi sont-ils si nombreux à être dans des cellules où ils font leurs propres besoins. Non mais, l'article 5 de la Déclaration Universelle des Drois de l'Homme, ne disposerait-il pas que : « *Nul ne sera soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants* » ? Si c'est le cas, pourquoi les traite-t-on comme des animaux ? Même les animaux vivent encore mieux ! Par conséquent, beaucoup d'entre eux meurent d'asphyxie parce que, plus ils sont nombreux, plus ils suffoquent vite de chaleur. Des maladies se propagent rapidement, comme la tuberculose, une des maladies causées par le surpeuplement et la malnutrition, et qui est très contagieuse et mortelle. Alors, imaginez un peu le nombre de morts qui en résulte ! Les prisons à Madagascar ne sont plus des prisons mais l'enfer. Pourquoi les prisons malgaches ressemblent à l'enfer alors qu'ailleurs, c'est-à-dire l'étranger on commet de petit crime de rien du tout pour pouvoir être dans une cellule, à l'abri du froid et avec un vrai repas ?

Nelson Mandela avait bien dit que l'image des prisons est l'image d'une nation. Et ça voudrait-il dire que Madagascar est un enfer sur terre ? Oui, c'est bien la réalité dans notre nation. Par les prisons, on voit que Madagascar est un pays pauvre où la majorité des personnes les plus vulnérables restent telles qu'elles sont, et leurs cas s'empirent malheureusement de jour en jour.

Mais il n'est pas encore trop tard pour changer les choses vis-à-vis des prisonniers. Ce n'est pas parce qu'ils sont derrière les barreaux qu'ils n'ont

plus aucun droit. Au contraire, ils peuvent jouir de tous les droits sauf le droit à la liberté de circuler et de faire des va-et-viens dans le pays et à l'étranger. Seul ce droit leur est privé.

Il est temps que Madagascar aie une bonne image, pour ne pas dire qu'ici c'est l'enfer à cause des prisons. C'est pour cela que nous faisons appel à l'État parce que c'est à lui de faire respecter, de protéger et de réaliser les droits de ses compatriotes. Donnons-leur la possibilité de vivre sainement en leur fournissant des lits, en les aidant à tous les niveaux : physique, moral et mental par des loisirs et des jeux car c'est ce qui leur manque aussi.

Nous nous adressons au gouvernement pour stopper les recours excessifs à la détention préventive, surtout pour des délits de rien du tout comme les vols de poulet, de gousse de vanille et des petits trucs comme ça. Ces gens n'ont rien à faire en prison et cela ne fait qu'augmenter l'effectif des détenus. Il serait aussi préférable de séparer ces genres de détenus des prisonniers qui ont perpétré des crimes et qui purgent déjà leurs peines afin de réduire l'effectif. D'ailleurs, c'est comme cela que les choses devraient se passer.

Il est aussi grand temps de rénover les prisons, d'apporter des améliorations, ou encore mieux, d'en construire de nouvelles respectant les normes. Des prisons ayant des cantines avec des repas sains, de bons lits et des terrains de jeux pour qu'enfin, ces prisonniers sortent de l'enfer où ils vivent derrière les murs des prisons, se sentent comme des humains et non comme des animaux et pour que leur vie reflète une bonne image de notre nation.

RANARIVONY ANDRINIAINA Henitsoa
MARTIN TSARATAONA Cindy

« N'est-il pas trop tôt ? »

RAVOLOLONIAINA Rose Daniella

« Campagnarde ! T'es une aveugle ou une sourde ? Paresseuse mais gourmande ! Une enfant mal élevée ! » Tout le monde a oublié son prénom pourtant très court. Quant à Soa, elle a fini par s'y habituer à force d'être traitée de tous les noms au quotidien. Certes l'esclavage fut aboli depuis bien longtemps mais la vie de Soa s'en rapproche. Elle a 13 ans et elle travaille déjà.

Mesdames et messieurs, malgré l'existence des lois interdisant l'exploitation des enfants et leur participation à la vie active, 152 millions des enfants âgés entre 5 à 17 ans dans le monde, travaillent selon l'Organisation Internationale du Travail en 2016. C'est une question de survie.

À Madagascar, le phénomène est préoccupant en raison de l'appauvrissement du pays.

News Mada a paru un article en novembre 2017 affirmant que plus de 2 millions de mineurs travaillent. Parmi ces enfants se trouve Soa, une ancienne voisine de quartier.

Son travail consiste à faire toutes les tâches ménagères : vaisselle, cuisine, ménage, courses, lessive... Chaque jour, ses employeurs la maltraitent et quelques fois, ils ne lui donnent pas à manger. Un matin, on l'a réveillée avec un seau d'eau froide parce qu'elle s'est endormie. Trempée jusqu'aux os, la pauvre s'est mise à travailler en silence.

Un jour, elle voulait démissionner. Hélas, ses parents à Ambatondrazaka, furent avertis l'ont obligée à rester. Le pire, ils l'ont contrainte à demander pardon à son employeur.

Quand je lui ai demandé la raison pour laquelle elle ne quitte pas son travail : *« Mes parents comptent sur moi, j'ai encore quatre frères et sœurs »* disait-elle.

Mesdames et messieurs, l'article 32 paragraphe 1 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant affirme pourtant que : *« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. »* Hélas, dans notre pays, la pauvreté incite les enfants à travailler. Les parents ferment les yeux devant les risques qu'ils peuvent courir.

Soa n'est pas la seule victime ; une autre, vivant dans un quartier périphérique de

Tamatave vit un calvaire similaire au sien au quotidien. Il s'agit de Mampionona ! Dans la langue française, son nom évoque la résignation, et son histoire en reflète. Mampionina a trois ans de moins que Soa, or on lui confie déjà des grandes responsabilités. Avant de vivre avec sa mère, c'est la tante de sa mère qui l'élevait. Elle raconte qu'elle vivait une vie infernale. L'année dernière, sa mère l'a reprise sous ses ailes. Quelle était sa joie en entendant cette nouvelle ! Elle se disait en effet que désormais elle sera heureuse. Malheureusement, arrivée chez sa mère, son enfer continue. Ils sont cinq à vivre dans une petite case de 3,5 mètres de côté : Mampionona, sa mère et son beau-père, son oncle maternel et sa grand-mère. Cette dernière souffre de la paralysie causée par l'hypertension, des difficultés à parler et à marcher ; elle ne peut faire usage que de sa main gauche. Pour s'adresser à Mampionina, elle utilise souvent des signes ; et seule la petite fille comprenait ce langage. Ils vivent dans la pauvreté extrême. En effet, la maison est dotée d'un pauvre immobilier : un lit que quatre personnes occupent les nuits ; une vieille table et une étagère vétuste sur laquelle sont rangées les quelques ustensiles de cuisine qu'ils possèdent, puis une radio qui fait la joie de tout le monde, en particulier Mampionina ! Mais au-delà de cette misère, il y a pire : son quotidien. Elle a dû arrêter de venir en classe pour s'occuper de sa grand-mère souffrante : lui faire sa toilette, la rassurer quand elle poussa de cris de douleur, lui préparer à manger et la surveiller. Mais en dehors de cela, elle doit encore effectuer d'autres corvées comme la lessive et le ménage. Jouer lui est interdit vu les différentes tâches qui l'attendent. Quant à ses parents, ils ne rentrent que le soir. Sa voisine a raconté qu'on lui donne souvent 2 000 Ar et parfois moins le matin. Avec cette somme, elle doit acheter tout : du riz, du charbon, du pétrole et des « ro » pour accompagner le riz ; souvent, ne sachant pas comment faire et gérer cela, elle lui demande fréquemment des conseils. Quand elle a le malheur d'oublier certains achats ou corvées, elle le regrettera toute la nuit car ils la battent. Lorsqu'elle reçoit des coups, sa grand-mère assistant à toute la scène, pleure avec elle.

J'ai le cœur serré en pensant à sa triste vie. Pourtant l'article 27 paragraphe 2 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant définit clairement que c'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement d'un enfant. Où serait-elle donc en sécurité ? Ce n'était pas chez l'une de ses parentes ! Serait-ce avec sa mère ? Mais malgré tout, Mampionina a avoué qu'elle préférait de loin vivre chez sa mère. De toute façon, avait-elle le choix ?

Mesdames et messieurs, les membres du jury, cher auditoire, Soa et Mampionina sont trop petites pour assurer les tâches qu'on leur attribue. Leur état moral et psychologique sont lamentables; car il s'agit, en fait, d'un véritable esclavage.

À Madagascar, les enfants sont exploités sous toutes les formes. Et au moins

une fois, nous étions témoins de cela ; dans les coins de la rue ou encore à quelques pas de là où nous vivons.

Les solutions sont nombreuses mais la pratique est peu.

L'État devrait créer des emplois aux adultes afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leurs familles. Il s'agit d'un travail avec un revenu suffisant.

Je fais appel au ministère de la population et de l'enfance de prendre en charge les enfants en difficulté avec des familles en problème, les enfants de la rue, en créant des centres pour les accueillir afin qu'ils puissent être en sécurité, loin des différentes sortes de maltraitance, ou encore en multipliant les assistantes sociales. Appliquer des sanctions pour ceux qui emploient des mineurs et qui abandonnent leurs enfants. Il faut protéger les enfants de l'exploitation en interdisant le travail au-dessous de 18 ans.

Aux parents, la pauvreté ne constitue pas une raison pour affliger la violence à vos enfants, au contraire montrez-leur de l'amour et de la tendresse ; cela est gratuit. Ils pourront faire oublier la faim, les pénuries et la misère.

Ne permettez point que cette dernière vous enlève toute humanité. Ils ont à peine vécu, laissons-les vivre dans un petit nuage pour quelques temps, avant de goûter à l'amertume de la vie.

RAVOLOLONIAINA Rose Daniella

« La faim à quand la fin »

ANDRIAMIHAJA Aina Patrick

Mesdames et messieurs, les membres de jury, bonjour.

Si je suis ici aujourd'hui devant vous, c'est pour vous parler d'un sujet qui m'attriste tellement, le cas du Grand Sud malgache. Nous tous ici présents, connaissons ce qu'endure la population du Sud de la Grande Île. En plus d'être touchée par l'insécurité du « dahalo » et la sécheresse, la population de l'extrême sud souffre souvent de la malnutrition, de la famine. Ce cas n'est pas nouveau car ça fait déjà des années et des années que les habitants du Sud sont victimes du « kere », de la famine. La faim à quand la fin.

Les districts les plus touchés par ce fléau sont Amboasary Sud, Bekily, Ampanihy, Ambovombe, Tsihombe et Beloha. Ils sont victimes de fléau alors que le droit à l'alimentation est un droit fondamental de l'Homme. Tout homme a le droit à l'alimentation, d'être à l'abri de la faim, de la malnutrition, droit à une nourriture suffisante.

Mais qu'en est-il de la population du Sud qui ne mange qu'à sa faim, que pour survivre en mangeant même des feuilles de cactus, des « raketa » pour ne pas mourir de faim. Et en plus s'il y a un peu d'eau, le bidon d'eau de 10 litres coûte 1500 Ar, et c'est cher pour une population qui n'a aucune source de revenu.

Alors que selon le Pacte International sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels de l'homme dans l'article 11: *« Chacun a droit à un niveau de vie adéquat, y compris une alimentation adéquate »*. Et selon l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Tout individu a droit à un niveau de vie adéquat pour sa santé et son bien-être personnel ainsi que celui de sa famille, y compris à la nourriture».*

À ce problème de famine s'ajoute la sécheresse, le manque d'eau et les problèmes de santé qui frappent la population alors que tout homme a droit à la santé, droit à l'eau potable.

Nous mesdames et messieurs, avec la coupure d'eau de la Jirama en une demi-journée, on souffre déjà et on réclame. Mais eux, des mois et des mois sans eau, ils peuvent réclamer à qui ? Demander à qui ? Tout le monde est sourd.

Pensez un peu, comment font-ils pour vivre avec ce fléau ? Chaque jour, ils remuent ciel et terre pour trouver un peu d'eau et un peu de nourriture. Des fois ils remplacent même l'eau par du lait de vache.

Mesdames et messieurs, nos compatriotes souffrent de la famine, de malnutrition et de sous-nutrition. Et qu'en est-il des droits des enfants ? Car la principale cause de leur mortalité est la famine. En plus, ils sont touchés par le « Kwashiorkor ».

Ils sont maigres avec de gros ventres. Un gros ventre alors qu'ils ont faim. Le « Kwashiorkor » est une maladie provoquée par la malnutrition.

Un enfant a le droit à l'alimentation, c'est le droit de chaque enfant de manger, de ne pas mourir de faim et de ne pas souffrir de malnutrition. En plus, le droit à l'eau est vital à la santé, à la survie et au bon développement d'un enfant. Selon l'article 24 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant : *« Les États parties s'efforcent de lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre de soins de santé primaire, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable (...) »*

Ici, mesdames et messieurs, c'est le droit à la vie qui est touché car personne ne peut vivre sans nourriture et sans eau.

Mesdames et messieurs, les membres de jury, il est temps de réagir car ces habitants sont fatigués, faibles, malades et ne font qu'attendre et prier, *« la faim à quand la fin »*.

Depuis, jusqu'à aujourd'hui, de nombreux organismes luttent contre la sous nutrition du Sud : le BNGRC, des ONG, le PAM... En donnant de l'aide alimentaire, mais la situation ne change guère.

Nous tous, nous devons agir, en aidant, en donnant ce que nous pouvons donner à nos compatriotes. Mais que fait l'État malgache face à cette situation dramatique ? Pourquoi ce fléau continue de persister ? Est-ce exprès, car les aides constituent l'une des ressources financières de l'État ? Où vont les aides des organismes et des pays étrangers ? Il y a beaucoup de questions sans réponses.

Mais est-ce qu'aucune solution n'est prise pour éviter ces deux grands fléaux, la faim et la soif ? Si ! Mesdames et messieurs, mais l'État doit être conscient de la gravité de cette situation et qu'il faut chercher des solutions rapides et durables pour éviter ce problème répétitif.

C'est le rôle de l'État de veiller à la population, de donner une nourriture suffisante à ceux qui n'ont pas les moyens d'en acheter, de chercher des solutions convenables.

Puisque la famine et le manque d'eau sont indissociables et interdépendants et que la principale cause de cette famine est l'insuffisance en eau, la sécheresse. Cette calamité leur empêche de pratiquer les activités agricoles, ce qui

explique l'insuffisance des denrées alimentaires et des ressources financières.

Pour lutter contre ce « kere du Sud », il faut chercher des moyens pour amener l'eau vers cette région. Puisque la partie sud-est malgache est riche en réseaux hydrographiques, pourquoi on investit pas pour des canaux d'irrigation ?

Ainsi, mesdames et messieurs, on lutte contre le manque d'eau mais aussi contre la faim. Et là, c'est la fin de la faim.

ANDRIAMIHAJA Aina Patrick

« Le corps d'une femme : un champ de bataille »

NOUROUDINE Rachida
PATUREAU Barbara

Chers membres du jury, chers publics nombreux. Nous sommes des « FEMMES MALGACHES ».

Mesdames et messieurs, considérons que « le viol », dont nous allons vous parler ici, est un acte par lequel une personne est contrainte à un acte sexuel, par la force, par surprise, par menace, par la ruse ou plus largement sans son consentement. La situation des femmes, de ce point de vue à Madagascar, et dans ce monde, est alarmante.

Oui, car pendant que nous vous parlons, pendant que nous défendons la cause des femmes dans cette salle, une femme dans le monde se fait violer.

Il faut savoir qu'il se commet 685 viols dans le monde par jour, soit 250 000 viols chaque année. Cela ne touche pas que Madagascar mais aussi dans d'autres pays tel que : l'Inde, avec plus de 22 000 viols par an, les États Unis avec plus de 80 000 viols chaque année et l'Afrique du Sud avec plus de 60 000.

Et ce ne sont que les viols déclarés. Beaucoup de ces actes ne sont pas quantifiés dans ces chiffres car beaucoup de femmes n'osent pas en parler de peur de la pression sociale et du regard des autres.

Une femme, qui a connu cet acte impardonnable, ne l'oubliera jamais puisque c'est irréparable. Cela provoque un traumatisme et parfois des maladies mentales. Pourtant, tout être humain ne doit-il pas être protégé de la torture, des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ? Et la justice, mesdames et messieurs, pourquoi ces femmes ne peuvent-elles pas avoir confiance en la justice ? Et comment pouvons-nous laisser passer une chose pareille ?

Dans notre pays, on ne reconnaît pas la justice car ce ne sont que des paperasses. Lorsque les victimes parviennent enfin à parler, on met en doute leurs propos. Beaucoup de plaintes, faute de preuves suffisantes, aboutissent à des non-lieux ou à des classements sans suite. Trop souvent aussi l'affaire est requalifiée, on passe de viol à agression sexuelle considérée comme un simple délit. Le violeur échappe ainsi aux assises et s'en tire à bon compte en évitant la correctionnelle.

VOUS, membres du jury, public, VOUS, les juges, aimeriez-vous que ce genre d'agressions sexuelles touche vos filles ? Vos mères ? Vos grands-mères ? Vos

sœurs ? Vos femmes ? Ou vous-même ? On le sait tous que NON ! Donc réagissez un peu, écoutons plus les victimes et ne sous-estimons pas la gravité des faits pour faire en sorte que tout cela cesse.

À Madagascar, le problème de viol on le rencontre toujours et partout ! Oui, dans notre pays, quand on est une femme, on ne peut pas circuler librement sans avoir peur de devenir une victime de ce fait. Et même dans les familles comme ce père de famille qui a violé pendant plusieurs années ses quatre filles, toutes âgées de moins de 12 ans. Il estimait que ces actes étaient normaux entre un père et ses filles. Il obligeait ses filles à coucher avec lui notamment quand la mère de la famille s'absentait. Nous vous laissons imaginer le reste de la situation… Et cette histoire de viol n'est pas une histoire exceptionnelle. Elle n'est qu'une parmi tant de situations atroces.

Pire encore, savez-vous qu'une femme sur deux est tuée à la suite d'un viol, que 11% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel et cela touche même des mineurs de MADAGASCAR !

Cela vous semble impossible, ces chiffres vous choquent. Pourtant ce sont les faits, cela se passe quotidiennement, peut-être même en ce moment.

Or l'article 332 du code pénal Malgache est très clair sur ce point : *« Le viol est puni des travaux forcés à temps s'il a été commis sur la personne d'un enfant au-dessous de l'âge de 15 ans accomplis ou sur une femme en état de grossesse apparente ou connue de l'auteur. Dans les autres cas, le viol ou la tentative de viol sera puni de cinq à dix ans d'emprisonnement. »*

L'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 indique que : *« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »*

L'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme indique également que : *« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».*

Et pour reprendre les mots très justes de Marlène Schiappa : *« On apprend aux filles, à ne pas se faire violer. Mais on n'apprend pas aux hommes à ne pas violer ».*

Il est temps que, par la parole, nous arrivions à faire déculpabiliser les victimes à les faire parler pour empêcher que d'autres soient de nouvelles victimes.

Nous demandons aux représentants du pays :

- De punir les violeurs avec plus de sévérité et nous demandons aux juges que tout le poids de la loi leur fasse comprendre que leur acte est grave et horrible.

- Les punir plus sévèrement prouverait aux victimes qu'il y a une justice et qu'elles ne sont pas abandonnées et en rien responsables. L'application de la loi aurait ainsi valeur d'exemple.

Il est temps de changer les mentalités. Le combat contre le viol, la violence, la maltraitance passe par l'éducation des jeunes et la prévention. Nous demandons alors au Ministère de l'Éducation, aux enseignants de traiter ces thèmes en classe, dans les cours d'Éducation Morale et Civique.

Nous demandons aux femmes, de sortir du silence, de ne plus avoir peur, pour qu'on arrive à condamner psychologiquement les violeurs mais aussi pour que les victimes aient un soulagement.

Mesdames et messieurs, et membre du jury, nous avons le devoir, en tant que citoyennes MALGACHES, de condamner ces actes, qui perturbent l'esprit des femmes, voire les tuent.

Ensemble, unissons-nous pour changer les mentalités, les comportements et lutter contre la violence d'une femme objet, victime de prédateurs sexuels, qui agiraient en toute impunité.

Nous voulons un monde où les femmes et les jeunes filles puissent cohabiter avec les hommes en paix, sans craintes. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous sommes ici devant vous pour défendre cette cause !

Nous vous laissons méditer sur ces quelques phrases : *« Le corps d'une femme n'est pas un champ de bataille, il est le temple de la vie. Il n'y a pas d'avenir sans la femme ».*

Pour que plus JAMAIS, nous ne nous disions plus « plus JAMAIS », et que nous n'ayons à nous demander si pendant notre plaidoirie, un viol a été commis.

NOUROUDINE Rachida
PATUREAU Barbara

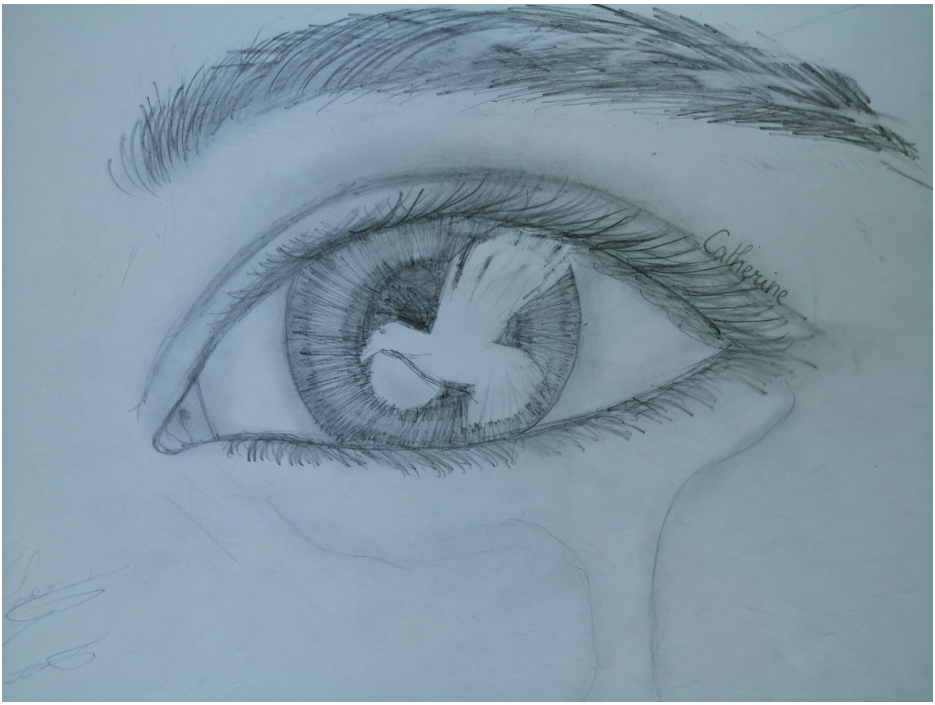
Catherine

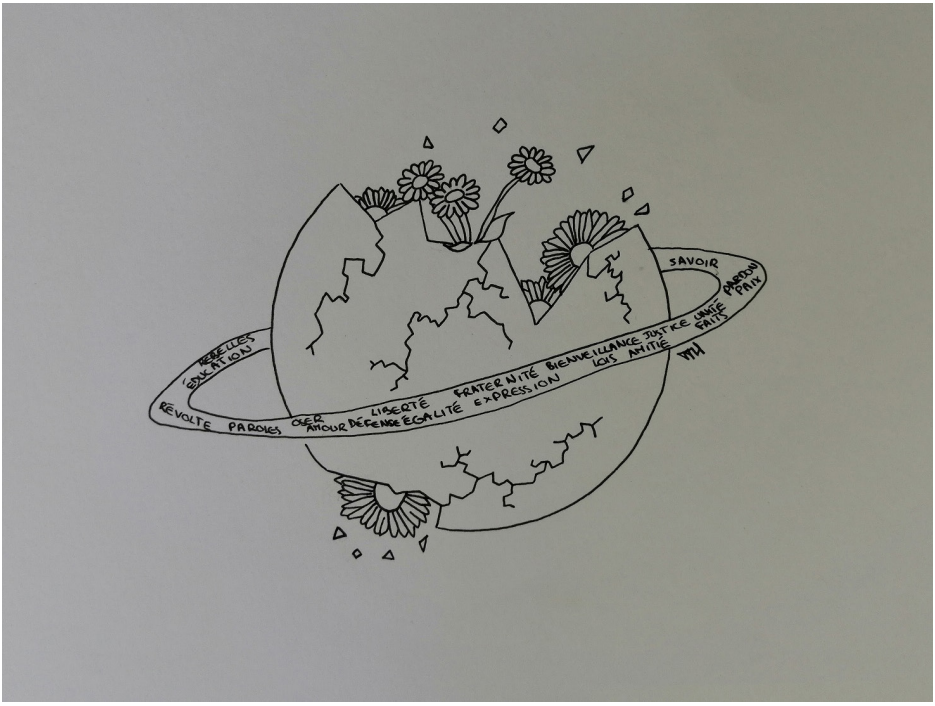
SAVOIR
PARDON
PAIX
SAINTE
UNITÉ
JUSTICE
BIENVEILLANCE
FRATERNITÉ
LIBERTÉ
LOIS
AMITIÉ
EXPRESSION
ÉGALITÉ
DÉFENSE
AMOUR
OSER
PAROLES
RÉVOLTE
ÉMOTIONS
REBELLES

© Institut international des droits de l'Homme et de la paix - 2idhp.eu - mars 2019

Concours organisé par

et soutenu par